

Avis adopté

Séance plénière du 13 mai 2025

La montée des eaux dans les Outre-mer : quelles stratégies pour s'adapter ?

Déclaration des groupes Alternatives sociales et écologiques, Associations et CFDT

La montée du niveau des eaux n'est plus une hypothèse lointaine. Il s'agit désormais d'une réalité tangible et visible. C'est vrai en métropole et c'est particulièrement vrai dans l'ensemble des territoires ultramarins qui, rappelons-le, concentrent 97% de l'espace maritime de la France.

Ce phénomène se traduit dès à présent par des submersions marines, une érosion accélérée qui entraîne le recul du trait de côte, des inondations fréquentes ainsi que la salinisation des terres et des nappes phréatiques. En outre, de nombreux territoires sont régulièrement confrontés à des événements climatiques extrêmes, tels que des cyclones, qui accentuent les submersions marines, des vagues de chaleur et des sécheresses, autres conséquences directes du réchauffement climatique.

La montée des eaux n'est donc pas une menace abstraite et lointaine. Elle aura bel et bien des conséquences importantes sur nombre de ces territoires dès la fin de la décennie et les touchera massivement dès 2050.

C'est donc dès à présent qu'il convient d'agir, car le coût de l'inaction aura des conséquences sociales, environnementales et économiques. Ce triple enjeu se retrouve d'ailleurs dans le concept du « juste équilibre entre l'humain et la nature » promu dans l'avis. Il implique d'intégrer des politiques d'adaptation spécifiques à chaque territoire, tout en privilégiant des solutions fondées sur la nature, notamment en restaurant et protégeant les espaces naturels. La mise en œuvre efficace de ces politiques d'adaptation repose sur notre capacité à mieux connaître le Vivant et à appréhender les interactions qui fondent les écosystèmes.

Dans certaines communes, comme Miquelon-Langlade ou le Prêcheur en Martinique, le processus est déjà engagé. Il a conduit les élus à décider de la relocalisation de tout ou partie de la commune. Il conviendra donc de capitaliser sur ces expériences, pour structurer les déplacements à venir sur les autres territoires. Les auditions ont notamment mis en évidence la solitude des élus de ces petites communes, face à l'ampleur de la tâche et aux décisions lourdes de conséquences. C'est pourquoi nous soutenons la préconisation de mise en place au sein des préfectures d'un référent chargé de faciliter la coordination des élus.

Par ailleurs, ce texte invite l'ensemble des autorités locales et nationales à agir conjointement. L'action étatique et ministérielle doit accompagner des stratégies locales et adaptées aux spécificités du territoire ultramarin. À ce titre, l'intégration proposée des enjeux liés à la montée des eaux dans les documents d'urbanisme et d'aménagement locaux constitue un outil de planification intéressant pour prévenir les conséquences néfastes de la montée des eaux.

Le recul du trait de côte, rendant inhabitables des centaines de logements, les événements climatiques extrêmes et la salinisation des terres et des nappes phréatiques conduiront inévitablement à la multiplication de réfugiés climatiques sur et parfois même en dehors des territoires. Il est urgent de prévoir des dispositifs garantissant des conditions d'accueil dignes, tout en assurant une intégration réussie à court et long terme. Nous regrettons que cet enjeu ne soit pas traité explicitement dans l'avis.

Enfin, nos groupes se réjouissent de l'attention portée à la participation citoyenne, indispensable pour construire des réponses légitimes, adaptées et durables. Elle doit s'accompagner de dispositifs visant à favoriser une prise de conscience croissante des risques, en intégrant la société civile et l'ensemble des parties prenantes dans les instances de gouvernance. C'est pourquoi nous soutenons la préconisation qui propose l'organisation par les CESER ultramarins de cette participation citoyenne dans le cadre de « COP régionales » sur la montée des eaux.

Les groupes CFDT, Associations et Alternatives sociales et écologiques, ont voté l'avis.